Commune de Berlaimont

Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

COMMUNE DE BERLAIMONT

AVIS AUX RIVERAINS

Pour rappel, dans le cadre des festivités du Bouzouc (fête foraine et cortège) et conformément aux arrêtés n°2026-067, 2026-068 et 2026-071, **le stationnement des véhicules sera interdit dans certaines rues de la Commune du samedi 16 au lundi 18 mai 2026.**

Les samedi 16, dimanche 17 et lundi 18 mai, à l'occasion de la Fête Foraine, **le stationnement sera interdit** dans les rues : Rue Fernand Thomas, Rue de l'Eglise, Rue du 5 Novembre (du n°1 au n°10), à compter de 16h.

Le dimanche 17 mai, à l'occasion du cortège du Bouzouc **les rues seront totalement bloquées à la circulation et le stationnement interdit** dans les rues suivantes : rue de la Tête noire, rue Wuibaille Dupont, rue du 5 Novembre, Allée Jacques Neuville, Impasse du long Paon, rue Neuve, rue des Anglais, Grand Rue, Cité Flamand, rue du moulin, Place du Général de Gaulle, rue Gilles de Chin, rue Fernand Thomas, rue des Hayzettes.

En effet, tout manquement sera sanctionné conformément aux lois et règlements en vigueur.

Conscient de la gêne qui pourra vous être occasionnée, je compte sur votre patience et votre compréhension.

Le Maire,

David LOURME.

MAIRIE DE BERLAIMONT (Nord)



A L'OCCASION DU CORTÈGE DU BOUZOUC
LE DIMANCHE 17 MAI 2026
LE STATIONNEMENT SERA INTERDIT
DANS LES RUES CI-DESSUS
A PARTIR DE 10H

ET LA CIRCULATION INTERDITE A PARTIR DE 12H